

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n°

2020050

Date de convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20200930-2020050-DE

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Premier adjoint au Maire le 25 septembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECart, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Bénédicte LARCEBEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Mikel AMILIBIA.

**OJ n°10 : Décision Modificative n°1
Budget Général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

Afin que la commune puisse effectuer le paiement de l'acquisition d'une parcelle cadastré AH34, entrant dans le projet de réfection et d'aménagement du Chemin d'Errecartia, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits **à l'intérieur de la section d'investissement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chap.	Intitulé du chap	Art.	Montant des crédits ouverts avant DM	D.M	Montant des crédits ouverts après DM
21	Immobilisation corporelle	2111	0.00€	+ 37 265€	37 265€
23	Immobilisation en cours	2315	1 016 165.28€	- 37 265€	978 900.28€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2020 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Chapitre 21 : + 37 265 € : adopté à l'unanimité

Chapitre 23 : - 37 265 € : adopté à l'unanimité

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le transfert de crédits proposé.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

